

**OFFICE DES SPORTS**

23, rue du Banné  
Case postale 1476  
CH-2900 Porrentruy 1  
t +41 32 420 34 50  
f +41 32 420 34 51  
ocs@jura.ch

Porrentruy, juin 2011 JCS/gr

**A la direction des écoles enfantines et primaires de la République et Canton du Jura****Conditions cadres pour l'enseignement des leçons d'éducation physique dispensées en piscine pour les classes enfantines et primaires du Département de l'Education (DED) du 6 août 2001**

Madame la Directrice,  
Monsieur le Directeur,

L'organisation de l'enseignement de la natation dans le cadre des leçons d'éducation physique pour les classes enfantines et primaires et toutes les modalités y relatives sont régies par l'arrêté du DED du 6 août 2001. Cette disposition légale est reconduite pour l'année scolaire 2011-2012 avec, à nouveau, une offre d'appui destinée aux classes enfantines (voir ci-après). Nous vous remettons en annexe un exemplaire de cet arrêté.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance. Si des enseignants de votre établissement sont concernés par son contenu et plus particulièrement par les articles 3 et 4 de l'arrêté ci-joint (à étudier scupuleusement), nous les invitons à en faire usage.

Pour l'enseignement de la natation à l'école enfantine, la réglementation est la suivante :

- L'enseignement est en principe dispensé par section de classe. L'organisation de la classe est du ressort de l'enseignant-e (par alternance ou choix porté sur un degré).
- Les effectifs de la classe ou de la section de classe admissibles sans engagement d'auxiliaire peuvent aller jusqu'à 14 élèves.
- Dès 15 élèves ou pour de justes motifs (à expliquer dans la requête), l'enseignant-e peut demander, en dérogation aux directives du 6 août 2001 du Département de l'Education, l'engagement d'un-e auxiliaire.

Cette disposition, en vigueur depuis l'année scolaire 2004-2005, est reconduite pour l'année scolaire 2011-2012.

Toute demande d'engagement d'un-e auxiliaire est à présenter, **au moins un mois avant le début de l'activité en piscine**, à l'aide de la formule ci-jointe (à photocopier pour les besoins de votre école = 1 formule par demande ou à télécharger sur le site [www.jura.ch/sport](http://www.jura.ch/sport) → *Sport scolaire* → *Documents*), pour permettre de répondre aux vœux des enseignants concernés. D'avance, nous vous en remercions. Le non respect de cette contrainte administrative peut entraîner du retard dans le traitement de la requête, voire éventuellement la suppression de la prise en charge des frais liés à l'engagement d'un(e) auxiliaire.

Si votre période de piscine va au-delà de la date figurant sur le contrat d'engagement de l'auxiliaire, vous devez nous le signaler par un simple appel téléphonique (032/420.34.54) ou par un courriel à adresser à : [giovanna.ribeaud@jura.ch](mailto:giovanna.ribeaud@jura.ch). Si cette modification n'est pas portée à notre connaissance, les leçons dispensées en plus ne pourront pas être prises en considération.

Nous vous rappelons également que tout enseignant du -2 au +6 qui va avec sa classe dans une piscine couverte sans la présence d'un maître de bain pour y dispenser des leçons obligatoires d'éducation physique et sportive devra faire une demande pour l'engagement d'un-e auxiliaire porteur du brevet de sauvetage et du massage cardiaque, afin de respecter les conditions de fréquentation d'une piscine couverte.

Nous nous permettons enfin de vous rappeler que tout enseignant, mis au bénéfice d'un tel appui, doit nous remettre au terme de son passage à la piscine la formule de décompte qui doit être visée par le soussigné avant d'être transmise au Service de l'enseignement pour paiement des indemnités aux auxiliaires engagés.

De plus, nous vous rappelons également de prendre connaissance du document intitulé "Enseignement de la natation en bassin ouvert ou couvert – Règles de conduite pour l'enseignant" de février 2008 et de respecter le contenu. Cette directive est d'ailleurs valable pour tout enseignant qui se rend à la piscine – ouverte ou couverte – avec sa classe. Vous trouverez ce document sur le site [www.jura.ch/sport](http://www.jura.ch/sport) → *Sport scolaire* → *Documents* d'où il peut être téléchargé.

Pour l'heure, nous restons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous souhaitons une excellente année scolaire 2011-2012.

  
Jean-Claude Salomon  
Chef de l'Office des sports

Annexes mentionnées

Copie à : Service de l'enseignement, M. Pierre-André Comte, 2800 Delémont